

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY

Séance publique du 13 avril 2022

Procès-verbal

L'an 2022, le mercredi 13 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 04 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-France LURIER, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames Marie-France LURIER, Sonia MILLANT, Agathe PERNOLLET, Christine ROY, Sylviane NARCY

Messieurs Michel BARRIERE, Cyril CHERREAU, Pascal MEUNIER, Laurent PARISSÉ, Loïc SEURAT.

Absents excusés : Mesdames Micheline AZRIA (pouvoir Madame Marie-France LURIER), Marie-Henriette PICARD (pouvoir Madame Christine ROY), Béatrice JACOB (pouvoir Monsieur Cyril CHERREAU), Jeannine GUILLIN, Séverine PORCIN,

Messieurs Denis BAUDEQUIN (pouvoir Madame Agathe PERNOLLET), Didier JEANNIN (pouvoir Monsieur Michel BARRIERE), Claude TASSERIE (pouvoir Monsieur Pascal MEUNIER).

Monsieur Michel BARRIERE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 18

Présents : 10

Votants : 16

Madame le Maire présente le procès-verbal du dernier conseil, approuvé à l'unanimité.

ZONE HUMIDE

Madame le Maire rappelle à ses conseillers qu'en séance de conseil du 23 février 2022, une délibération actant l'acquisition de la parcelle AP77 avait été adoptée.

Cependant, le propriétaire précédemment mentionné a créé une SCI et n'est donc plus habilité à signer.

Afin de pouvoir établir l'acte administratif afférent à cet achat, Madame le Maire précise qu'il convient de délibérer pour cette modification.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à la majorité :

- acceptent l'achat de la parcelle AP77 à un prix de 1500 € à la SCI les Glycines,
- donnent tous pouvoirs à Madame le Maire afin de signer tout acte relatif à cet achat.

Adopté à l'unanimité

PROJET CENTRALE SOLAIRE EDF RENOUVELABLES

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 23 février 2022, une chargée d'études d'EDF Renouvelables est venue présenter le projet de « l'association des racines et des plaines ».

Le Conseil Municipal se positionne en faveur de la poursuite du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Donzy et autorise qu'EDF Renouvelables France mène les études de faisabilité qui permettront de déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal se positionne favorablement à la procédure de déclaration de projet permettant la mise en compatibilité urbanistique du projet photovoltaïque porté par la société EDF Renouvelables.

14 pour, 1 voix contre, 1 abstention

PROJET CENTRALE SOLAIRE EUROCAPE

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 23 mars 2022, une chargée d'études d'Eurocape est venue présenter le projet de centrale solaire de Monsieur LANGUMIER.

Le Conseil Municipal se positionne en faveur de la poursuite du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Donzy et autorise qu'Eurocape mène les études de faisabilité qui permettront de déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal se positionne favorablement à la procédure de déclaration de projet permettant la mise en compatibilité urbanistique du projet photovoltaïque porté par la société Eurocape.

13 pour, 1 voix contre, 2 abstentions

STATION VERTE

Madame le Maire rappelle à son Conseil que la commune est engagée depuis plusieurs années avec la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

La convention signée permet de disposer du label Station Verte, sous réserve de respecter le règlement défini dans les statuts (dont copie annexée à la convocation).

Cependant, la cotisation versée annuellement à la fédération n'apporte pas aujourd'hui les bénéfices attendus par la commune.

Conformément à l'article 9 des statuts du règlement intérieur de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, la démission ne peut être recevable qu'après réception de la délibération de l'organe délibérant de la collectivité, avant le 31 octobre de l'année en cours, sous réserve que la cotisation annuelle due ait bien été versée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin de démissionner et désengager la Commune de Donzy auprès de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

Sous la Présidence de Madame Christine ROY, Adjointe au Maire chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 391 126,95	G	1 475 995,22
	Section d'investissement	B	1 160 860,79	H	906 062,75
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	196 756,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	16 937,74 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 551 987,74	= G+H+I+J	2 595 752,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	153 850,83	L	371 555,95
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	153 850,83	= K+L	371 555,95
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 391 126,95	= G+I+K	1 672 752,14
	Section d'investissement	= B+D+F	1 314 711,62	= H+J+L	1 294 556,44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 705 838,57	= G+H+I+J+K+L	2 967 308,58

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – REPORT BP 2022

Le résultat de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 868,27
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	197 715,18
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	282 583,45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-228 302,58
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	217 705,12
Besoin de financement F. = D. + E.	10 597,46
AFFECTATION =C. = G. + H.	282 583,45
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	10 597,46
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	271 985,99
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX 2022 – CONTRIBUTIONS DIRECTES

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition locaux pour l'exercice 2022. Madame le Maire précise que la fixation des taux proposés doit permettre de dégager pour l'exercice de l'année des recettes fiscales permettant de couvrir les besoins de financement du budget communal.

Madame le Maire rappelle que les taux restent inchangés depuis 2019.

Au regard de la situation actuelle et des difficultés liées à la baisse des dotations de l'Etat, Madame le Maire propose de maintenir les taux actuels,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes Locales	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	10,16 %	/	/	/
Taxe foncière bâti	9,26 %	9,26 %	9,26 %	9,26 %
Taxe foncière non bâti	50,61 %	50,61 %	50,61 %	50,61 %

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle à son conseil la volonté de la municipalité de soutenir les associations et leur implication communale.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2022, la Commission des finances s'est réunie pour étudier les différentes demandes des associations, en tenant compte des répercussions de la crise sanitaire.

La Commission propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	14	SUBVENTION BP 2022	COMITE ORGANISATION TNM	Association	4 000,00
6574	15	SUBVENTION BP 2022 ASSOCIATION TOMARIE	Association	50,00
6574	16	SUBVENTION BP 2022 USC SECTION CYCLISME	Association	400,00
6574	17	SUBVENTION BP 2022 AMAREVE	Association	1 500,00
6574	05	SUBVENTION BP 2022	ASSOC PROMOTION SITE MOULIN MAUPERTUIS	Association	4 000,00
6574	06	SUBVENTION BP 2022	COMITÉ DES FOIRES DONZY	Association	2 210,00
6574	07	SUBVENTION BP 2022 ASSOC LA FOLLE JOURNEE EN DONZIAIS	Association	3 000,00
6574	08	SUBVENTION BP 2022	LYRE DONZIAISE	Association	500,00
6574	09	SUBVENTION BP 2022 ASSOC PÊCHE DONZY LA TRUITE	Autre personne de droit privé	500,00
6574	11	SUBVENTION BP 2022	LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA NIEVRE	Association	100,00
6574	12	SUBVENTION BP 2022	PRÉVENTION ROUTIÈRE	Association	70,00
6574	10	SUBVENTION BP 2022 ODCE 58	Autre personne de droit privé	1 500,00
6574	01	SUBVENTION BP 2022	ETOILE SPORTIVE DONZIAISE (ESD)	Association	6 000,00
6574	13	SUBVENTION BP 2022	COLLÈGE HENRI CLEMENT	Etablissement de droit public	800,00

Adopté à l'unanimité

TARIF GARDERIE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le service de garderie périscolaire est en fonction depuis 2009. La fin des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) a imposé une réorganisation du service périscolaire communal depuis la rentrée 2017.

Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis septembre 2017, fixés à 0,80 € pour une heure de garderie et 0,40 € pour la demi-heure de garderie suivant l'aide aux devoirs.

Ces tarifs maintenus depuis 5 ans, Madame le Maire propose d'adopter une augmentation de 0,20 €/heure, soit 0,10 € pour une demi-heure passant le tarif de à 0,80 € à 1 € l'heure, soit 0,50 € la demi-heure à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

TARIF AIDE AUX DEVOIRS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération du 6 avril 2010 a instauré le service « Aide aux devoirs » à l'Ecole primaire les lundis et jeudis.

Le tarif adopté en 2010 à 1 € est passé à 1,20 € en septembre 2017, sans aucune augmentation depuis cette date.

Au regard des différentes charges de fonctionnement sur ce service, Madame le Maire propose d'augmenter le tarif de à 1,20 € à 1,50 € à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

TARIF CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs funéraires sont inchangés depuis ceux adoptés au 1^{er} janvier 2007. Actuellement les tarifs sont les suivants :

- Concession perpétuelle : 350 €
- Concession temporaire : 100 € (hors droits d'enregistrement)
- Creusement de fosse : 250 €

- Avis de décès : 50 €

De plus, cette délibération précisait que les tarifs relatifs au columbarium et cavurne à créer devaient être déterminés dès leur installation.

Comparaisons faites avec d'autres collectivités, Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs adoptés en 2007 tels que suit :

Concessions funéraires : - 30 ans : 260 € - 50 ans : 350 €

Columbarium : - 15 ans : 200 € - 30 ans : 400 €

De plus, afin d'uniformiser l'aspect du columbarium, Madame le Maire propose de procéder à la commande des plaques directement par les services de la Mairie, qui facturera lors de l'achat de la concession.

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 06 avril 2022, qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1.713.828,26 €	1.713.828,26 €
Section d'Investissement	720.750,06 €	720.750,06 €
TOTAL	2.434.578,32 €	2.434.578,32 €

CHAPITRES	MONTANT	POUR	CONTRE	Abstention
011-Charges à caractère général	551.435,00 €			
012-Charges de personnel et frais assimilés	638.704,00 €			
014 Atténuations de produits	190.598,00 €			
65-Autres charges de gestion courante	206.976,18 €			
66-Charges financières	10.694,49 €			
67-Charges exceptionnelles	12.699,61 €			
68-Dotation aux amortissements et aux provisions	300,00 €			
022-Dépenses imprévues	14.399,49 €			
023-Virement à la section investissement	63.728,00 €			
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	24.293,49 €			
013 - Atténuations de charges	15.000,00 €			
70 - Produits des services, du domaine et ventes div.	80.690,00 €			
73 - Impôts et taxes	789.634,00 €			
74 – Dotations, subventions et participations	449.078,27 €			
75 - Autres produits de gestion courante	64.440,00 €			
77 - Produits exceptionnels	43.000,00 €			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	/			

AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE D'OSMOND

Madame-le maire expose à l'assemblée le déroulement de la procédure de dévolution correspondant aux travaux d'aménagement de la rue d'Osmond et propose de retenir :

- **Lot n° 1 : maçonnerie et assainissement** : l'offre variante de la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST BFC, ZI St Eloi – 7 impasse Claude Denis – 58000 NEVERS pour un montant de 74 032,40 € HT soit 88 838,88 € TTC et un délai d'exécution de 15 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage,
- **Lot n° 2 : grave bitume et enrobés** : l'offre de la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST BFC, ZI St Eloi – 7 impasse Claude Denis – 58000 NEVERS pour un montant de 22 763,50 € HT soit 27 316,20 € TTC et un délai d'exécution de 4 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage,
- **Lot n° 3 : jardins - espaces verts** : l'offre de l'entreprise ID VERDE, 1B Chemin Gros Buisson, ZAC du Bois Givray, 18570 TROUY pour un montant de 2 158,55 € HT soit 2 590,26 € TTC et un délai d'exécution de 10 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage
- **Lot n° 4 : signalisation verticale, horizontale et mobilier urbain** : l'offre de la SARL SIGNANET- 10 rue Henri Darcy – ZAC du Four à Chaux-58300 DECIZE pour un montant de 12 358,00 € HT soit 14 829,60 TTC et un délai d'exécution de 3 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage,

Le montant total des travaux s'élève à 111 312,45 € HT soit 133 574,94 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été adoptés, Madame le Maire fait part des questions diverses.

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'en raison de la propagation du virus au sein de l'équipe municipale mais également des bénévoles pour les tours de garde des élections, un nouveau protocole sera mis en place pour le second tour afin de limiter une nouvelle diffusion du virus au sein de la commune.

Plus aucune question soumise, Madame le Maire clôture la séance à 21h35.